

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril (04 avril 2017), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2017

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absents excusés: BORNOT-FAIVRE Carine

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

DIVERS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 07 mars 2017

II – URBANISME : Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus :

- a) qu'une déclaration préalable de travaux
 - a. déposée par Mme GIBOZ Christelle pour la réfection de sa toiture, chemin du Grand Champ a reçu un accord tacite.
 - b. déposée par M. et Mme FLOCHON Franck, pour une piscine, rue du Château d'Eau, a été acceptée
 - c. déposée par M. BRIGNON Jean-Louis et Mme JACQUES Anabel pour la réfection des façades de leur maison d'habitation chemin des Genêtes a été acceptée
- b) que 2 déclarations préalables de travaux sont en cours d'instruction (1 piscine, 1 modification de façade).
- c) Que la demande de permis de construire pour le Pôle multiservices a été déposée

III) FINANCES :

- 1) Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2017 proposé par M. le Maire, s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 672 068 € pour le fonctionnement et à la somme de 856 384 € pour les investissements
- 2) Il vote à l'unanimité le maintien des 3 taxes locales au taux 2016, soit :
 - a. 9.62 % pour la taxe d'habitation
 - b. 17.98 % pour la taxe sur le foncier bâti
 - c. 27.82 % pour la taxe sur le foncier non bâti

IV – POLLUTION DE L'ETANG FILLOD

Suite à un article paru dans le presse du 03 avril et à une rencontre avec M. Thierry BUATOIS, président de la Gaule lédonienne, le Maire rend compte de sa visite sur place en compagnie de Jean-Claude FAUVEY, 1^{er} adjoint. Une étude des lieux montre que la commune ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une quelconque pollution de l'étang par des rejets domestiques.

Les 5 maisons d'habitation (13 habitants) ont des systèmes d'assainissement autonomes classés sans risque dans la dernière étude SAUR ;

Les fossés à ciel ouvert, exutoires des eaux épurées rejetées, rejoignent après 200m le fossé bordant l'étang Fillod. Ces fossés sont aujourd'hui parfaitement secs. Il convient donc de rechercher ailleurs, dans le cadre de la plainte déposée par M. BUATOIS, l'origine de la pollution de son étang, qui n'a touché que des carpes... !

Le conseil regrette vivement que la commune ait pu être mise en cause dans cette pollution qui ne la concerne pas.

V – ORGANISATION DES PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE POUR LES FUTURES ELECTIONS

M. le Maire informe les élus et par là-même les électeurs, qu'à partir de l'élection présidentielle, le bureau de vote devra obligatoirement être ouvert jusqu'à 19h.

Les permanences des élus au bureau de vote sont donc revues en fonction de ce nouvel horaire et s'appliqueront pour chaque élection à venir. Libre à chacun de les modifier avec un collègue en fonction de leurs contraintes familiales ou professionnelles.

VI- LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

La salle communale n'étant plus du tout adaptée à une utilisation alternée entre cantine, garderie et salle des fêtes (particuliers et associations), des remarques ont lieu régulièrement par les utilisateurs, concernant son état de propreté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, se félicite du projet de création du pôle multiservices indispensable qui résoudra ces problèmes récurrents ; il décide en attendant la construction et la mise en service du futur pôle multiservices :

- d'accepter le devis de l'entreprise BUCHAILLOT de Larnaud pour un nettoyage complet de la salle tous les trimestres
- d'acheter un aspirateur et du matériel de nettoyage réservés à ladite salle
- de prévoir un plan de remise en place du mobilier de cantine après chaque occupation par des particuliers

VII- QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire informe les élus qu'il a donné son accord au propriétaire d'un cirque pour une représentation le vendredi 7 avril, sur le terrain de jeux derrière l'école maternelle
- 2) Il fait part aux élus des remerciements reçus par les personnes ayant participé au repas des anciens du 07 mars ainsi que des personnes destinataires de la photo des grand'mères faite à cette occasion
- 3) La SCET, chargée par APRR (société d'autoroutes) de la rétrocession des voiries et de l'Etang St Georges, ne s'étant plus manifestée depuis 4 mois, sera recontactée par la Mairie pour connaître l'avancement du dossier
- 4) Le Conseil est informé qu'il convient de prévoir le remplacement d'une des animatrices des TAPS qui quittera son emploi à la mi-avril
- 5) Le Maire remercie les bénévoles ayant apporté leur aide aux animateurs et aux enfants des TAPS lors de l'opération « nettoyage de la commune » le vendredi 30 mars

Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD

